

JOURNAL DE LA HAYE.

TABLEAU DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Par an. 26 fl. 30 fl.
 Par six mois. 14 » 16 »
 Par trimestre. 7 » 8 »
TABLEAU DES INSERTIONS.
 Pour les premières lignes 1 fl. 50, timbre
 par ligne et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
 derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 20 Avril.

Politique extérieure.

Encore un mot sur la Turquie (1).

On réfléchit à l'issue de l'affaire relativement aux rôn-
 moins on se sent disposé à se réunir à ce concert de ju-
 que quelques journaux en Europe ont fait entendre à ce
 L'humanité, on peut en être sûr, n'y aura rien gagné,
 que les principes du droit des gens sur l'indépendance
 en général, ainsi que sur celui de la conservation de
 « l'empire, le protectorat, ont essayé une tentative de
 la part de ces mêmes cabinets, qui ont si souvent pro-
 la nécessité de les maintenir religieusement, chaque
 cette question a été débattue, spécialement vis-à-vis
 sollicitude pour l'indépendance de la Turquie allait si
 joint que l'on ne voulait même pas, que la Russie eût le droit de
 prêt de ce pays l'assistance dont il pourrait avoir besoin pour
 sa défense, sa sûreté et sa tranquillité intérieure et extérieure.
 On se souvient de la note du cabinet des Tuileries, lors du
 traité d'Unkiar-Skelessi, entre la Porte-Ottomane et la Russie.
 Ce traité, purement défensif, fit succéder à une longue inimitié,
 des rapports d'intimité et de confiance, dans lesquels le gouver-
 ment turc trouvait désormais une garantie de stabilité et au-
 tant de moyens de défense, propres à assurer sa conservation.
 La France trouvait au contraire, que ce traité, qui lui avait
 assignant aux nou-
 relations matérielles de l'empire-Ottoman et de la Russie,
 contre lequel les puissances de l'Europe avaient le
 prononcer. (2)

Le protectorat exclusif de la Russie, qui avait cependant
 l'empire-Ottoman peu de temps auparavant, lorsque
 Pacha se trouva presque aux portes de Constantinople,
 ce protectorat était considéré comme dangereux pour
 l'indépendance de la Turquie. Que dira aujourd'hui la Rus-
 sie, en présence des concessions arrachées par sir Stratford
 et le baron de Bourqueney à la faiblesse du sul-
 et qui donneront à l'autorité souveraine de celui-ci,
 dans ses rapports avec son peuple, un échec, dont les sui-
 s'en feraient sentir tôt ou tard. La Russie n'aurait-elle pas le
 droit de protester à son tour, contre les relations nouvelles en-
 tre la Turquie et les puissances chrétiennes, relations aux-
 quelles on ne peut, sous aucun motif, reconnaître d'autre caractère
 que celui de la subordination d'un vassal à son suzerain, et non
 pas de la liberté d'action qui constitue l'essence d'un état souve-
 rain et indépendant.
 En effet, qu'a-t-on obtenu maintenant. On a convaincu les
 Ottomans, que leur sultan n'est rien qu'un jouet, qu'un instrument
 dans les mains des plus forts, et qu'on ne peut espérer de ranger
 la Turquie parmi les états indépendans jouissant du bénéfice du
 droit des gens, que parce que chacun de ses puissans alliés, tous
 eux entr'eux, croient devoir la protéger, non pas pour elle-

même, mais contre la convoitise des autres.
 Au demeurant, l'attitude que la Russie aussi bien que l'An-
 triche et la Prusse ont prise dans cette affaire, a un tout autre ca-
 ractère que celle des représentans de la France et de l'Angle-
 terre. Les cabinets de Berlin, de St.-Petersbourg et de Vienne,
 sont sans doute également animés de zèle pour les intérêts de
 l'humanité, toutefois, le baron Stürmer paraît avoir déclaré dès
 le premier moment, au nom de son cour, qu'il était impossible de
 concilier l'exigence d'une promesse formelle d'abroger la loi,
 religieuse et pénale à la fois, contre les révoltés, avec les égards
 que les états indépendans se doivent entre eux.
 La Russie a agi dans le même sens, et bien que son ambassa-
 deur ait déclaré à la Porte, que la cour de St.-Petersbourg s'at-
 tendait à ce que la loi dont il s'agit ne serait plus exécutée
 désormais, il s'est bien gardé cependant d'insister sur un enga-
 gement formel, ou de faire la moindre démarche qui pût aug-
 menter les embarras du gouvernement turc. La Russie est sans
 doute encore aujourd'hui dans les mêmes sentimens qu'elle ma-
 nifesta en 1839, lorsque M. de Nesselrode écrivit à M. de Medem :
 « L'Empereur ne désespère nullement du salut de la Porte,
 » pourvu que les puissances de l'Europe sachent respecter son
 » repos, et que, par une agitation intempestive elles ne finissent
 » pas par l'ébranler, tout en voulant l'affermir. »

Nous avons déjà écrit ce qui précède, lorsque nous reçûmes
 de nouveaux détails de Constantinople sur l'affaire dont il s'a-
 git. Elles confirment la supposition, que l'on n'a donné tant
 d'éclat à cette démarche des ambassadeurs de France et d'An-
 gleterre, que pour se ménager quelques succès de tribune à
 Londres et à Paris. Il paraît que sir Stratford Canning a reçu, lui
 seul, une invitation de la part du sultan, tandis que M. de Bourqueney
 n'a été reçu qu'à la suite d'une demande d'audience. L'am-
 bassadeur de France, dit-on, aurait fait tout son possible, pour
 dissimuler cette dernière circonstance, et pour faire croire
 qu'il avait été traité sur le même pied que son collègue. Le
Journal de Constantinople lui-même aurait été employé dans
 ce dessein. En effet cette feuille contient ce qui suit :

« Son Exc. M. le baron de Bourqueney, ministre plénipoten-
 tiaire de France s'est rendu au palais impérial, sur l'invitation
 qui lui en avait été faite la veille de la part du Sultan, et admis
 à l'audience de Sa Hautesse, il en a été accueilli de la manière
 la plus distinguée et la plus flatteuse. Le représentant de la
 France a également reçu dans cette occasion les mêmes assuran-
 ces des sentimens honorables qui animent le Grand-Seigneur. »

On écrit d'Amsterdam, 19 avril :
 La cour a assisté hier au soir à une représentation au Théâtre-
 Français. Leurs Majestés ont été reçues avec un enthousiasme
 difficile à décrire. Il est inutile de dire que la salle était comble.
 Ce matin LL. MM. ont fait une promenade en voiture et ont
 visité entre autres la nouvelle bourse, la collection de tableaux
 dans l'établissement d'Art et Amicitiae, les ateliers du peintre
 Pieneman, l'Institut pour les aveugles, le cabinet de tableaux
 de M. Routhaan et le cabinet d'antiquité de M. De Hart.
 Aujourd'hui, il y a réception chez S. A. R. Madame la prin-
 cesse d'Orange.
 Il y aura grand-dîner à la cour, et ce soir il y a Thé suivi
 d'un concert, dans lequel le célèbre pianiste Dreyschock aura
 l'honneur d'exécuter quelques morceaux. Plusieurs élèves du
 conservatoire de musique s'y feront également entendre.

— S. M. la reine a daigné accepter la dédicace de l'opéra *la fille*
de l'Archer, composé par M. Pedrotti.

— LL. AA. RR. le prince d'Orange et les princes Alexandre
 et Henri, ont fait une petite excursion à Harlem, et après avoir
 visité le terrain destiné aux prochaines courses de chevaux, les
 princes ont accepté le déjeuner qui leur avait été préparé chez
 M. Wickevoort Crommelin, président de la société pour l'amé-
 lioration de la race chevaline, et sont ensuite retournés à Am-
 sterdam.

— Parmi les personnages de distinction qui sont arrivés ces
 jours-ci en cette capitale, on remarque LL. EE. les ministres
 des finances et de l'intérieur, ainsi que M. van Randswyck, gou-
 verneur de la province de Drenthe.

— Les dégâts causés par l'incendie qui a éclaté le 12 de ce
 mois à Aalmeer, sont évalués à 167,706 florins, de cette somme
 il n'y a d'assuré dans les compagnies d'assurance que pour
 56,140 fl. de manière que la perte s'élève à 111,566 fl.

Le *Staats-Courant* publie un avis de S. Exc. le ministre des
 finances, conformément à l'article 3 de la loi du 27 décembre
 1840 (*Staatsblad* n° 79.) en concordance avec les dispositions de
 la loi du 19 juin 1843 (*Staatsblad* n° 25) :

1° Que le montant des billets de trésor émis, s'élevait au 1^{er}
 de ce mois à la somme capitale de 13,403,600 florins.
 2° Que dans ce capital sont comprises les sommes suivantes :

De la création du 1 ^{er} mai 1841, n° 1502.	100
De la création du 1 ^{er} mai 1842, n° 176 et 177.	200
De la création du 1 ^{er} oct. 1842, n° 1144 et 1145	2,000
De la création du 1 ^{er} avril 1843, n° 698, 704 à 706 et 710 à 712.	7,000
Total.	9,300

Les détenteurs ayant négligé de se présenter à l'échéance
 pour le paiement de ces valeurs, ils peuvent s'adresser doréna-
 vant au bureau de l'agent du ministère des finances à Amster-
 dam, mais ils n'auront plus droit qu'à 12 mois d'intérêts.

3° Qu'il n'est encore dans ce capital une somme de 115,000
 florins, au sujet de remboursement de laquelle, au 1^{er} mai 1844,
 les détenteurs ne se sont pas expliqués avant le 1^{er} du mois en-
 courant. Ces pièces ne pourront plus être présentées maintenant à
 l'échéance, qu'au bureau de l'agent susmentionné.

Nous avons reçu ce matin trop tard la troisième partie de
 notre correspondant d'Amsterdam pour pouvoir l'insérer, comme
 aujourd'hui. Nous la publierons lundi.

Nous avons dit avant-hier, que la Hollande figure pour 66 %
 dans le total des cotons exportés par la Belgique.

Voici la preuve de notre assertion. Dans le *tableau général sta-
 tistique de la Belgique pour 1842*, publié par le ministre des
 finances et imprimé en octobre 1843 chez Hayez à Bruxelles, on
 lit, aux pages 184 et 393, que l'exportation des manufactures de
 coton pendant l'année 1842, s'élève à kil : 451,714, dont
 389,025 pour la Néerlande.

L'effet produit à l'étranger par le succès de l'emprunt, est
 immense. Nous avons déjà fait connaître le jugement des princi-
 paux journaux français et allemands à ce sujet. En Angleterre
 l'impression n'a pas été moins profonde et moins flatteuse pour
 l'honneur national. On remarque les passages suivans dans une
 lettre publiée par le *Dagblad van 'sGravenhage* et qui lui a
 été adressée de Londres par un de nos compatriotes :

La nouvelle de la réussite complète de l'emprunt volontaire
 est arrivée ici ces jours derniers, et a produit une sensation fa-
 vorable.

(1) Il est glissé deux fautes typographiques dans notre article d'hier : A la
 2^e colonne, dernier paragraphe, 6^e et 8^e lignes. Il faut lire : dans le des-
 sein au lieu de dessein et, qui lui assurent au lieu de que lui assurent.
 (2) Note de M. J. de Legné, remise au comte de Nesselrode en octobre

Feuilleton du Journal de La Haye. — 21 avril 1844.

MODESTE MIGNON. (1)

SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE.

VI.

À mademoiselle O. D'Este — M.

Mademoiselle.
 Dans aucune hypothèse, oui, si j'avais été certain que vous ayez une im-
 mense fortune, j'aurais agi tout autrement. Pourquoi ? J'en ai cherché la
 raison, la voici :
 « On nous a un sentiment inné, développé d'ailleurs outre mesure par
 les hommes qui nous lance à la recherche, à la possession du bonheur. La
 recherche du bonheur confondent le bonheur avec ses moyens, et la fortune
 est, à leurs yeux, le plus grand élément du bonheur. J'aurais donc tâché de
 vous plaire, entraîné par le sentiment social qui fait de la richesse une re-
 ligion. Du moins, j'é le crois. On ne doit pas attendre, chez un homme, jeu-
 ne encore, cette sagesse qui substitue le bon sens à la sensation ; et, devant
 une proie, l'instinct bestial caché dans le cœur de l'homme le pousse en
 avant. Au lieu d'une leçon, vous eussiez reçu de moi des compliments, des
 batteries. Aurais-je eu ma propre estime ? cela me semble douteux. Mademoi-
 selle, dans ce cas, le succès offre une absolue ; mais le bonheur ?...
 c'est autre chose. Me suis-je déçu de ma femme, si je l'eusse obtenue
 bien certainement. Votre démarche eût repris tôt ou tard son
 cours. Votre mari, quelque grand que vous le fassiez, vous aurait re-
 poussé. L'ayant avili, vous-même, tôt ou tard, peut-être le mépriserez-
 vous. »

vous. L'homme ordinaire tranche le nœud gordien que constitue un mari-
 age d'argent avec l'épée de la tyrannie. L'homme fort pardonne. Le poète se
 lamente.
 « Telle est, Mademoiselle, la réponse de ma papibité.
 « Ecoutez-moi bien maintenant, Mademoiselle. Vous avez eu le triomphe
 de ne faire profondément réfléchir, et sur vous que je ne connais pas assez,
 et sur moi que je connaissais peu. Vous avez eu le talent de remuer bien
 des pensées mauvaises qui croupissent au fond de tous les cœurs ; mais il en
 est sorti quelque chose de généreux, et je vous salue de mes plus gracieuses
 bénédictions, comme on salue en mer un phare qui nous a montré les écueils
 où nous pouvions périr.
 « Voici ma confession, car je ne voudrais perdre ni votre estime ni la mien-
 ne au prix de tous les trésors de la terre.
 « J'ai voulu savoir qui vous étiez. Je reviens du Havre. J'ai vu Françoise Co-
 chet, je l'ai suivie à Ingeurville, et vous ai vue en milieu de votre magnifique
 villa. Vous êtes aussi belle que la femme des rêves d'un poète ; mais je ne
 sais pas si vous êtes Mlle Vilquin cachée dans Mlle d'Hérouville, ou Mlle d'Hé-
 rouville cachée dans Mlle Vilquin. Quelque de bonne guerre, cet espionnage
 m'a fait rougir, et je me suis arrêté dans mes recherches. Vous aviez éveillé
 ma curiosité, ne m'en voulez pas d'avoir été femme, n'est-ce pas le droit du
 poète ?
 « Maintenant je vous ai ouvert mon cœur, je vous y ai laissé lire, vous pou-
 vez croire ce que je vais ajouter. Quelque rapide qu'ait été le coup d'œil que
 j'ai jeté sur vous, il a suffi pour modifier mon jugement. Vous êtes à la fois
 un poète et une poésie, avant d'être une femme. Oui, vous avez en vous quel-
 que chose de plus précieux que la beauté, vous êtes le beau idéal de l'art, la
 fantaisie... La démarche blâmable chez les jeunes filles vengées à une destinée
 ordinaire, change pour le caractère que je vous suppose. Dans le grand nom-
 bre d'êtres jetés par le hasard de la vie sociale sur la terre pour y composer
 une génération, il est des exceptions. Si votre lettre est la terminaison de lan-
 gues rêveries poétiques sur le sort que la loi réserve aux femmes ; si vous
 avez voulu, entraînée par la vocation d'un esprit supérieur et instruit, appre-
 ndre la vie intime d'un homme à qui vous accordez le hasard du génie, afin de
 vous créer une amitié soustraite au commun des relations, avec une âme pa-
 reille à la votre, en échappant à toutes les conditions de votre sexe, certes
 vous êtes une exception ! La loi qui sert à mesurer les actions de la femme est
 alors très-étroite pour déterminer votre résolution. Mais le mot de ma pre-
 mière lettre revient alors dans toute sa force : vous avez fait trop ou pas assez.
 « Recevez mes remerciemens pour le service que vous m'avez rendu, en
 m'obligeant à me sonder le cœur. Vous avez rectifié chez moi cette erreur

assez commune en France que le mariage est un moyen de fortune. Au lieu
 de troubles de ma conscience, une voix sainte m'a parlé. Je me suis ju-
 ré, solennellement à moi-même, de faire ma fortune à moi seul, sans m'aider
 de la main d'autrui, et de ne pas décevoir dans le choix d'une compagne par des motifs capotés. En-
 fin j'ai blâmé, j'ai réprimé la curiosité malséante que vous aviez excitée en
 moi. Vous n'avez pas six millions. Il n'y a pas d'incognito possible, en Hayre
 pour une jeune personne qui posséderait une pareille fortune, et vous seriez
 trahie par cette meute de familles de la Pairie que je vois à la chasse des hé-
 ritiers à Paris. Ainsi les sentimens que je vous exprime ont été conçus, ab-
 straction faite de tout roman ou de la vérité, comme une règle absolue.
 « Prouvez-moi maintenant que vous avez une de ces âmes auxquelles on
 passe la déobéissance à la loi commune, vous donnerez alors raison dans ce
 que j'ai écrit à cette seconde comme à ma première lettre. Destinée à la vie
 bourgeoise, obéissez à la loi de fer qui maintient la société. Femme impérieu-
 se, je vous admire, mais je vous plains si vous voulez obéir à l'instinct que
 vous devez réprimer, car ainsi le veut l'état social. L'admirable morale de
 l'épopée domestique, intitulée *Clarisse Harlowe*, est que l'homme légitime
 et honnête de la victime la même à sa porte, parce qu'il fut coupé malgré le
 » famille. La famille a raison contre Lovelace. La famille, c'est la société.
 « Croyez-moi, pour une fille, comme pour une femme, la gloire sera toujours
 » d'enfermer dans la sphère des convenances les plus étroites, ses ardens ca-
 » prices. Si j'avais une fille qui dût être. Une de vous, je lui souhaiterais la mort
 » à quinze ans. Supposez-vous votre fille exposée sur les treteaux de la gloire,
 » et paradant pour obtenir les hommages de la foule, sans éprouver mille cui-
 » sans regrets ? A quelque hauteur qu'une femme se soit élevée par la poésie
 » secrète de ses rêves, elle doit sacrifier ses supériorités sur l'autel de la fa-
 » mille. Ses élans, son génie, ses aspirations vers le bien, vers le sublime, tout
 » le poète de la jeune fille appartient à l'homme qu'elle accepte, aux enfans
 » qu'elle aura. Rentrez-vous chez vous un désir secret d'agrandir le cercle étroit
 » de la vie à laquelle toute femme est condamnée, et de mettre la passion, l'a-
 » mour dans le mariage. Ah ! c'est un beau rêve, il n'est pas impossible, il est dif-
 » ficile ; mais il fut réalisé pour le désespoir de tant de femmes, passez-moi ce mot de
 » venu ridicule de pareilles idées !
 « Si vous cherchez une espèce d'amitié platonique, elle ferait le désespoir
 » de votre cœur. Si votre lettre fut un jeu, ne le continuez pas. Ainsi ce petit
 » mar-est-il. n'est-ce pas ? Il n'aura pas été sans porter quelques fruits : ma
 » probité est armée, et vous aurez, vous acquies une certitude sur la vie sociale.
 » le. Jetez vos regards vers la vie réelle, et jetez dans les vertus de votre cœur,
 » l'enthousiasme passager que la littérature y fit naître.
 » Adieu, Mademoiselle. Faites-moi l'honneur de m'accorder votre estime.

le Journal de La Haye d'hier.

table dans l'opinion publique pour la Néerlande. Chacun ici qui avait observé attentivement la crise financière de la Hollande et calculé l'immense abîme dans lequel elle pouvait être entraînée, se rejouit du résultat brillant qu'a obtenu la grande mesure financière, résultat qui est un nouveau témoignage de la bonne foi des Hollandais. L'admiration générale est d'autant plus grande en ce moment-ci, que la conduite de la Hollande forme un si frappant contraste avec celle des États-Unis vis-à-vis de leurs créanciers.

Dans la rue, en société dans les clubs partout on me félicite, et il n'est pas jusqu'à des hommes avec lesquels je ne suis nullement en relations, qui ne me serrent la main en ma qualité de Hollandais pour me féliciter de l'exemple énergique et glorieux que ma nation vient de donner à l'univers.

Dans une ville comme Londres un pareil enthousiasme ne se produit pas aisément, et il ne faut rien moins qu'un événement de ce genre pour attirer l'attention générale de cette population immense.

Samedi dernier, dans l'Union club, qui ne compte pas moins de 1,800 membres, on a porté un toast par acclamation à la santé de notre roi, à l'occasion de la proclamation qu'il avait adressée à son peuple, proclamation qui est véritablement comme me disait un Anglais: « The noble and manly proclamation of your king. »

Plusieurs journaux français ont parlé d'une espèce de mise au secret du capitaine Reine, aide-de-camp de l'amiral Dupetit-Thouars et arrivé récemment à Paris. Le gouvernement craignait, disait-on, que cet officier ne fit connaître au public la vérité sur les affaires de Taïti. Nous nous sommes bien gardé de reproduire ce qui s'est publié à cet égard depuis huit jours. Le plus simple bon sens suffisait pour apprécier la valeur de ces contes.

Voici ce que nous lisons aujourd'hui à ce sujet, dans une feuille ministérielle, *Le Globe*. On verra si nous avons eu raison de n'ajouter aucune foi au nouveau crime dont l'opposition en France accusait le gouvernement :

Les trois quarts de Paris, ont donné tête baissée et en plein dans la mystification inventée par les journaux vertueux, relativement à la captivité de M. Reine, comme cela était arrivé, il y a quinze jours, pour la mystification de la *Tour de Nesle*. Nous avons entendu aujourd'hui des personnes très-sensées s'indigner de ce qu'au dix-neuvième siècle on osait mettre ainsi un officier en charte privée, c'est l'expression consacrée. Et quand nous avons dit à ces personnes que M. Reine loge dans un hôtel garni de la rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 78, où il est descendu, et où le voit qui désire le voir; que hors deux ou trois heures, consacrées par lui à des audiences ministérielles, depuis huit jours, il a passé son temps avec ses amis et ses connaissances; que, ce matin, il se plaignait, devant nous, de la fatigue extrême où l'on jeté ses courses sur le pavé de Paris dont il avait perdu l'habitude; ces personnes, d'une entière bonne foi, ne comprenaient plus rien à cette incroyable bouffonnerie des journaux de l'opposition, qui s'amusaient à mystifier aussi grossièrement les personnes dont ils ont la confiance. Nous osons de parler que les journaux persisteront dans cette plaisanterie inqualifiable, et que, dans huit jours, nous retrouverons en plein *National* des articles comme ceux de ce matin, où il s'exprime ainsi :

M. Reine est toujours tenu au secret, comme un homme coupable de quelque grand crime envers l'état. On dit que le ministère voudrait le réembarquer sans le laisser communiquer avec personne. Mais quel poste nouveau assigner à cet officier? Nous pensons bien qu'on ne le renverra pas à Taïti, il refuserait d'y retourner. »

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* par rapport à la vente du journal *le Commerce*, qui s'est faite à Paris, il y a quelques jours :

Le *Commerce* a été vendu hier de la main à la main. M. Théodore Chevalier, avait été autorisé de l'acheter pour le compte du gouvernement, sur les fonds secrets, mais ayant outrepassé de beaucoup la somme qu'on lui avait accordée à cet effet, il s'est vu dans l'impossibilité d'acquitter le prix d'achat. M. Moëquet, agent du prince Louis-Napoléon a profité de cette circonstance pour acquérir la feuille, et

voilà donc le *Commerce*, au lieu d'un journal ministériel, devenu un organe des napoléonistes. »

La décoration de la Légion d'Honneur que le gouvernement français vient d'accorder à M. Gonzalez Bravo et au général Narvaez inspire au *Morning-Chronicle* les plus amères réflexions. Ce journal va jusqu'à dire que si cette décoration était offerte au prince Albert, il devrait la refuser pour ne point faire partie d'un ordre de chevalerie, dans lequel on n'a pas craint d'admettre deux hommes qui foulent aux pieds les libertés de leur pays.

On a fait circuler, il y a quelques mois, à Bruxelles une souscription pour la vente par actions d'un beau tableau de Murillo, estimé fr. 40,000. Il y avait 2,000 billets à vingt francs. Le tirage a eu lieu le 15 de ce mois à Anvers, et la principale toile est échue au n° 665, appartenant à M. Stappaerts-Keulemans de cette ville.

On mande d'Ostende, le 10 avril: « Lundi, à bord de la goëlette de l'état la *Louise-Marie*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Petit, nous avons assisté, ainsi que beaucoup d'autres personnes de cette ville, à l'expérience du *Matelas de Sauvetage*. Ce moyen de sauvetage consiste dans une espèce de matelas en toile commune, rempli d'environ dix kilogrammes de liège broyé, formant un corps de 6 pieds de long sur 3 de large et d'une épaisseur de 4 pouces. — Le Matelas, ayant été jeté dans le bassin, calait à peine un pouce; un des marins de la *Louise-Marie* sauta à l'eau et se dirigea vers le but de l'expérience. L'ayant atteint, il s'y cramponna de toutes manières, y monta de tous côtés, s'y assit dans toutes les positions possibles, s'y tint dans un équilibre parfait et s'y coucha en long et en large, sans pouvoir parvenir, malgré tous ses efforts, à faire enfoncer d'un demi-pouce de plus la partie du Matelas sur laquelle s'appuyait le poids de son corps. Enfin, il le dirigea, en employant ses mains comme avirons, dans toutes les directions.

Nous l'avons dit, ce matelas est d'une utilité indispensable pour la marine, comme moyen de sauvetage; ensuite très-convenable à être employé comme couche à bord des navires, le liège broyé étant infiniment plus élastique que la paille, le foin ou la paille coupée. En cas de sinistre, le marin trouvera toujours sous la main, un moyen de se sauver; cette pensée seule doit soutenir son courage au moment du danger et le porter moins facilement à l'abandon du bâtiment en détresse, lorsqu'il y a la moindre lueur d'espoir de le tirer de sa position.

Cette expérience, ayant prouvé que le *Matelas de Sauvetage* remplit avantageusement le but qu'on en attendait, il sera facile maintenant d'y apporter tous les modifications et perfectionnements que l'on jugera pouvoir être utiles en cas de naufrage.

Il est à espérer que le *Matelas de Sauvetage* sera bientôt employé à bord des navires et des chaloupes de pêche, d'autant plus que le coût de la principale matière dont on le confectionne, est de peu d'importance.

Influence du clergé en Belgique. — Ce que c'est pourtant que les élections directes!

Il fallait un député pour l'arrondissement de Turnhout. Le parti dominant en Belgique voulut que son candidat M. Dubus fût élu. Personne dans la Campine ne connaissait M. Dubus, si ce n'est par les sentiments hostiles aux intérêts du Brabant et des Flandres qu'il a manifestés naguère. N'importe, des ordres ont été envoyés au clergé de Turnhout, et M. Dubus a été élu à une majorité de 487 voix sur 627.

Nous reproduisons les réflexions que ce fait inspire aux feuilles libérales. Leurs regrets se conçoivent, mais non pas leur surprise, de ce que le gouvernement a secondé l'élection du candidat du clergé. Le parti que le clergé représente forme l'immense majorité de la nation; pourquoi voudrait-on que le gouvernement ne s'appuyât pas du côté où se trouve la force qui le soutient. Au demeurant, nous pensons que nos lecteurs, après avoir lu les extraits qui suivent de l'*Observateur* et de l'*Indépendance*, s'écrieront avec nous: Ce que c'est pourtant que les élections directes!

Voici comment s'exprime la première de ces feuilles: Le parti réactionnaire marche de triomphe en triomphe. Il peut aujourd'hui s'en donner à cœur-joie et rendre des actions

de grâces au ciel. M. Dubus, l'homme-drapeau, la lumière de Belgique, l'Aigle de Tournay, est sorti vainqueur de la lutte. Lui, le serviteur fidèle de la réaction l'a emporté sur un concurrent que la modération et l'indépendance de ses convictions politiques recommandaient aux suffrages des électeurs. C'est assurément une grande victoire et il y a de quoi s'en féliciter et s'en glorifier pendant longtemps encore les intérêts du pays qui ne sont rien auprès des exigences du parti clérical.

Mais quel misérable triomphe, quand on examine avec quelle impartialité les moyens qui l'ont réalisé! Turnhout, nous mande un correspondant, avait entièrement changé d'aspect. En parcourant ses rues si désertes, il y a quelques jours et si bruyantes le jour des élections, on se demandait si l'on était bien dans le chef-lieu de la Campine? On eût été plutôt tenté de croire que l'on était à Malines et que l'église y célébrait une des grandes fêtes de la chrétienté, tellement on y rencontrait de curés, de vicaires et d'autres ecclésiastiques de tous rangs. Il ne manquait que la présence de Mgr. pour croire que Turnhout était le siège de l'archevêché. M. V....., lui aussi, l'ancien directeur du collège d'Hoogstraeten qui depuis longtemps avait fait ses adieux à la Campine, n'avait point fait défaut à l'appel et au dévouement qu'on attendait de son zèle en faveur de M. Dubus. Les professeurs d'Hoogstraeten, les curés du diocèse, les chanoines, en un mot tout le clergé était en mouvement et a fait acte de présence. Le gouvernement a fait peser son influence dans la balance.

Des ingénieurs, des sous-ingénieurs, des employés du ministère et non titrés ont sondé le terrain et ont été envoyés au cours de la candidature privilégiée de M. Dubus. On s'aperçoit néanmoins facilement que ce n'était pas le gouvernement qui donnait le mot d'ordre, mais bien plutôt qui le recevait. De cette circonstance, M. Dechamps a su habilement mettre au service des protecteurs officiels les employés placés sous ses ordres. C'était un spectacle véritablement pénible que de voir des ministres du culte allant de porte en porte, quêtant des voix pour leur candidat, s'exposant à des humiliations et jouant ainsi frauduleusement la dignité de leur saint ministère. Promesses, menaces, mensonges, calomnies, rien n'a été épargné. On est allé jusqu'à dire que les électeurs qui ne voteraient pas pour M. Dubus sont pas chrétiens, que M. Cools était un franc-maçon, ennemi du culte et de la religion.

Nous avons enregistré tous ces faits avec un sentiment de peine profonde. Ils marquent en effet le degré d'avenglement du parti qui médite la ruine de toutes nos institutions libérales. Dans les débats électoraux, les personnes nous importent peu. Ce qui nous préoccupait, ce qui alarmait et à bon droit l'opinion libérale, c'était cette répudiation audacieuse de tous les principes de modération qui font la force des partis politiques, c'était le ton décoléret d'insolence avec lequel quelques insensés imposaient à tout un district la candidature d'un homme évidemment dévoué à leurs projets de monopole et de domination.

En 1830, qu'on demandait le clergé belge? Par l'organe de l'archevêque de Malines, il réclamait des représentants de son pays la liberté de l'église belge, c'est-à-dire la libre communication avec Rome, la liberté d'enseignement et la liberté d'association. La consécration de ces principes devait avoir pour effet, ajoutait le prince de Méan dans sa lettre adressée aux membres du congrès, « d'empêcher à jamais le retour des anciennes divisions, de ces maux qui doivent être écartés avec d'autant plus de soin qu'ils ne manquent jamais d'amener des crises dans l'état. » Treize ans nous séparent à peine de cette époque, et toutes les promesses sont mises en oubli. Il n'y a point au monde de pays où les principes qu'on réclamait aient reçu une extension aussi libérale et soient appliqués avec plus de désintéressement. Il n'y a point au monde de pays où le clergé exerce sa mission avec autant de sécurité et d'indépendance; et cependant on se par l'histoire des dernières années ce qu'il veut, ce qu'il exige encore. C'est la domination sans contrôle, la subordination du pouvoir à l'autorité épiscopale. Son intervention violente dans toutes les questions électorales est un des accidents les plus tristes de la politique à laquelle malheureusement le pouvoir lui-même prête les mains.

Voici les réflexions de l'*Indépendance Belge*, sur la nomination de M. Dubus: « Cette élection révèle tout ce qu'il y a d'audacieux dans le mo-

Après vous avoir vue, ou celle que je crois être vous, j'ai trouvé votre lettre bien naturelle: une si belle fleur devrait se tourner vers le soleil de la poésie. Aimez la poésie ainsi que vous devez aimer les fleurs, la musique, les sons, les couleurs. La mer, les beautés de la nature, comme une parure de l'âme; mais songez à tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur les poètes. Gardez-vous d'épouser un sot, cherchez avec soin le compagnon que Dieu vous a fait. N'oubliez, croyez-moi, beaucoup de gens d'esprit, capables de vous apprécier, de vous rendre heureuse.

Si j'étais riche, et si vous étiez pauvre, je mettrais un jour ma fortune et mon cœur à vos pieds, car je vous crois l'âme pleine de richesses, de loyauté; je vous confierais enfin ma vie et mon honneur avec une pleine sécurité. Encore une fois, adieu, blonde fille d'Eve, la blonde. »

La lecture de cette lettre, dévorée comme une gorgée d'eau dans le désert, ôta la montagne qui pesait sur le cœur de Modeste. Elle aperçut les fautes qu'elle avait commises dans la conception de son plan, et les réparations nécessaires en faisant à Française des enveloppes de lettres sur lesquelles elle écrivit elle-même son adresse à Ingouville, en lui recommandant de ne plus venir au Châlet. Désormais Française, rentrée chez elle, mettrait chaque lettre arrivée de Paris sous une de ces enveloppes et la jetterait secrètement à la poste du Havre. Modeste se promit de recevoir à l'avenir le facteur elle-même, en se trouvant sur le sentier du Châlet à l'heure où il y passait. Quant aux sentiments que cette réponse, où le cœur du noble et pauvre La Brière battait sous le brillant fantôme de Canalis, excita chez Modeste, ils furent aussi multipliés que les vagues qui viennent mourir une à une sur le rivage, pendant que les yeux attachés sur l'Océan, elle se livrait au bonheur d'avoir harponné, pour ainsi dire, une âme angélique dans la mer parisienne, d'avoir deviné que chez les hommes d'élite le cœur pouvait parfois être en harmonie avec le talent, et d'avoir été bien servi par la voie magique du pressentiment. Un intérêt puissant allait animer sa vie. L'enceinte de cette jolie habitation, le treillis de sa cage était brisé! Sa pensée volait à pleines ailes.

— O mon père, se dit-elle en regardant à l'horizon, fais-nous bien riches! La réponse que lui cinq jours après Ernest de La Brière en dira plus d'ailleurs que toute espèce de gloire.

VII. A Monsieur de Canalis.

Mon ami, laissez-moi vous donner ce nom, vous n'avez rien, et je ne vous voudrais pas autrement que vous êtes dans cette lettre, la première, et qu'elle ne soit pas la dernière. Quel autre qu'un poète aurait pu jamais s'exprimer si gracieusement une jeune fille et la deviner. Je veux vous parler avec la sincérité qui, chez vous, a dicté les premières lignes de votre lettre. Et d'abord, fort heureusement, vous ne me connaissez point. Je puis vous le dire avec bonheur, je ne suis ni cette affreuse Mlle

Vilquin ni la très noble et très sèche Mlle d'Hérouville qui flotte entre trente et cinquante ans, sans se décider à un chiffre tolérable. Le cardinal d'He-rouville a fleuri dans l'histoire de l'église, avant le cardinal de qui nous vient notre seule illustration. Puis je n'habite pas la splendide villa des Vilquins. Il n'y a pas, Dieu merci, dans mes veines la dix-millième partie d'une goutte de ce sang froid dans les comptoirs. Je tiens à la fois et de l'Allemagne et du midi de la France; j'ai dans la pensée la rêverie tudesque, et dans le sang la vivacité provençale. Je suis noble et par mon père et par ma mère. Par ma mère, je tiens à toutes les pages de l'almanach de Gotha. Enfin, mes précautions sont bien prises, il n'est au pouvoir d'aucun homme ni même au pouvoir de l'autorité de pénétrer mon incognito. Je resterai voilée, inconnue.

Quant à ma personne, et quant à mes propres, comme disent les Normands, rassurez-vous, je suis au moins aussi belle que la petite personne (heureuse sans le savoir) sur qui vos regards se sont arrêtés, et je ne crois pas être une pauvre, encore que dix fils de pairs de France ne m'accompagneraient pas dans mes promenades! J'ai vu jouer déjà pour moi le vaudeville ignoble de l'héritière, adorée pour ses millions. Enfin n'essayez pas, même par pari, d'arriver à moi. Hélas! quoique libre, je suis gardée; et par moi-même d'abord, et par des gens de courage qui n'hésiteraient point à vous planter un couteau dans le cœur, si vous vouliez arriver au milieu de ma retraite. Je ne dis point ceci pour exciter votre courage ou votre curiosité: je crois n'avoir besoin d'aucun de ces sentiments pour vous intéresser, pour vous attacher.

Je reprends maintenant à la seconde édition, considérablement augmentée, de votre premier sermon.

Vous voulez un aveu? Je me suis dit en vous voyant si défilant, et me penchant pour une Corinne dont les improvisations m'ont tant ennuyée, que déjà, beaucoup de dixième Muse vous avaient emmené, vous tenant pour la curiosité, dans leurs doubles vallons, et vous avaient proposé de goûter aux fruits de leurs parnasses de pensionnaire... Oh! soyez en pleine sécurité, mon ami, si j'aime la poésie, je n'ai point de petits vers en portefeuille, et mes bas sont et resteront d'une entière blancheur. Vous ne serez point ennuyé par des *légendes* en un ou deux volumes. Enfin si je vous dis jamais: Venez! vous ne trouvez point, vous le savez maintenant, une vieille fille pauvre et laide.

Oh! mon ami, si vous saviez combien je regrette que vous soyez venu au Havre! Vous avez ainsi modifié ce que vous appelez mon roman. Non, Dieu seul peut peser dans ses mains puissantes le trésor que je réservais à un homme assez grand, assez confiant, assez perspicace pour partir de chez lui, sur la foi de mes lettres, après avoir pénétré pas à pas dans l'étendue de mon cœur et arriver à notre premier rendez-vous avec la simplicité d'un enfant! Je rêvais cette incognito à un homme de génie. Le trésor, vous l'avez écorné. Je vous pardonne, cher poète; vous vivez, à Paris; et, comme vous le dites, il y a un homme dans un poète.

Me prendrez-vous, à cause de ceci, pour une petite fille qui cultive la parterre enchantée des illusions? Ne vous amusez pas à jeter des pierres dans les vitraux cassés d'un château ruiné depuis longtemps. Vous, homme d'esprit, comment n'avez-vous pas deviné que la leçon de votre pédant maître lettre, Mlle d'Este se l'était dite à elle-même. Non, cher poète, la première lettre ne fut pas le caillou de l'enfant qui va gabant le long des chemins, qui se plaît à effrayer un propriétaire lisant la cote de ses contrées à l'abri de ses espaliers, mais bien la ligne appliquée avec prudence par un pêcheur du haut d'une roche au bord de la mer, espérant une pêche miraculeuse.

Tout ce que vous dites de beau sur la famille a mon approbation. L'homme qui me plait, de qui je me croirai digne, aura mon cœur et ma vie, de la part de mes parents; je ne veux ni les affliger, ni les surprendre; j'ai la certitude de régner sur eux, ils sont d'ailleurs sans préjugés. Enfin, je me sens à contre les illusions de ma fantaisie. J'ai bâti de mes mains une forteresse et je l'ai laissée fortifier par le dévouement sans bornes de ceux qui voient sur moi comme sur un trésor, non que je ne sois de force à me défendre; mais, car, sachez-le, le hasard m'a revêtu d'une armure bien trempée, sur laquelle est gravé le mot mépris. J'ai l'horreur la plus profonde de tout ce qui sent le calcul, de ce qui n'est pas entièrement noble, pur, désintéressé. Je suis le culte du beau, de l'idéal, sans être romanesque, après l'avoir été pour moi seule, dans mes rêves. Ainsi ai-je reconnu la vérité des choses, jusqu'à la vulgarité, que vous m'avez écrites sur la vie sociale.

Pour le moment, nous ne sommes et ne pouvons être que deux amis: me sans des sentiments intimes dans l'âme et je vous veux pour unique confident. Je ne veux pas que le poème de mon cœur soit inutile, il aura pour vous comme il eût brillé pour Dieu seul. Quelle chose précieuse que bon camarade à qui l'on peut tout dire! Refusez-vous les fleurs inégales de la jeune fille vraie qui volerait vers vous comme les jolis moineaux vers les rayons du soleil? Je suis sûre que vous n'avez jamais rencontré la bonne fortune de l'esprit; les confidences d'une jeune fille? L'homme son habit, acceptez les musiques qu'elle n'a encore chantées que pour elle? Plus tard, si nos âmes sont bien sûres, si nos caractères se conforment à l'essai, quelque jour un vieux domestique à cheveux blancs, sur le bord d'une route, vous attendra pour vous conduire dans un chalet, dans une villa, dans un castel, dans un palais, je ne sais encore quel genre sera le pavillon jaune et briant de l'hyménée (les couleurs de l'Autriche), ni si le dénouement est possible; mais avouez que c'est à titre et que Mlle d'Este est de bonne composition? Ne vous laissez pas votre liberté? vient-elle d'un pied jaloux jeter un coup d'œil dans les salons de Paris? vous impose-t-elle les devoirs d'une *emprison*, les devoirs que les paladins se mettaient jadis à braver volontairement? Elle vous mande une alliance purement morale et mystérieuse? Allons! venez! mon cœur quand vous serez malheureux, blessé, fatigué. Dites-moi tout alors, ne me cachez rien; j'aurai des élixirs pour toutes vos douleurs.

du parti pour les droits des électeurs, car nous maintenons, nous aurons pour nous la conscience de tous les hommes im-

Union douanière, la Belgique et les Etats-Unis.

On écrit de Cologne, 12 avril, à la Gazette d'Aix-la-Chapelle : Une feuille rhénane dit que, ces jours derniers, il n'a été fait, ni par nous, ni du côté de la Belgique, des démarches pour la conclusion d'un traité de commerce. Cela est exact, car il n'y a eu plus de démarches possibles, celles qu'on a faites jusqu'ici ayant complètement échoué.

La conséquence en est la cessation des faveurs provisoires accordées à plusieurs produits du Zollverein dans l'attente d'une compensation. Mais, quand cette feuille ajoute que la Belgique est cause que les négociations ont échoué, parce que, comme toujours, la même indécision et la même influence se sont opposées dans ce pays à un rapprochement avec l'Allemagne, alors, et nous croyons aussi être très-bien informé, elle avance une chose inexacte.

Le gouvernement belge n'a pas montré la moindre indécision, au contraire, il a manifesté sans cesse la volonté la plus sérieuse de se lier étroitement avec le Zollverein. Le renouvellement, plusieurs fois réitéré de l'ordonnance favorable à nos vins et à nos soieries, en est une preuve; et tout autre état se serait évidemment décidé à une pareille cendescendance.

Il n'y a pas non plus d'influence qui serait capable de s'opposer à la volonté prononcée du peuple, et l'Allemagne en a des preuves assez évidentes. Mais pour une alliance commerciale, il faut qu'on se fasse des concessions réciproques, il faut que le désir en soit aussi vif d'un côté que de l'autre, car il est impossible qu'un pays en supporte tous les désavantages, tandis que les avantages seraient pour l'autre. Nous croyons que la Belgique n'a manqué ni de prévenance, ni d'envie de faire des concessions.

Sur l'autre côté, la Gazette Universelle de Prusse contient la correspondance suivante qu'on lui adresse du Rhin 10 avril.

L'arrêté royal belge du 26 août 1842 qui accordait aux vins et aux soieries allemands la même réduction de droits dont jouissent ces objets de production française en Belgique n'a pas été renouvelé. Le retrait dudit arrêté ne nous causera pas un grand préjudice, car notre exportation de vins et de soieries en Belgique est si peu considérable, que cette soi-disant faveur n'a été l'objet d'une très-minime importance et n'exerçait pour ainsi dire aucune influence sur l'accroissement de l'exportation de ces articles.

J'ai vingt ans, mon ami, mais ma raison en a cinquante, et j'ai malheureusement senti dans un autre moi-même les horreurs et les délices de la passion. Je sais tout ce que le cœur humain peut contenir de lâchetés, d'infamies, et je suis néanmoins la plus honnête de toutes les jeunes filles. Non, je n'ai plus d'illusions; mais j'ai mieux: j'ai des croyances et une religion. Tenez, je commence le jeu de nos confidences.

Quel que soit le mari que j'aurai, si je l'ai choisi, cet homme pourra dormir tranquille; il pourra s'en aller aux Grandes-Indes, il me retrouvera fin à la fin la tapisserie commencée à son départ, sans qu'aucun regard ait plongé dans mes yeux, sans qu'une voix d'homme ait flétri l'air dans mon oreille, et chaque point aura été comme un vers du poème dont il sera le héros. Quant même je me serais trompée à quelque belle et menteuse apparence, cet homme aura toutes les fleurs de mes pensées, toutes les coquetteries de sa tendresse, les muets sacrifices d'une résignation fière et non mendiante.

—On apprend à connaître peu à peu les différentes dispositions du traité de commerce, conclu entre l'union douanière et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Les droits perçus par l'Amérique sur les soieries, la bonneterie, la quincaillerie de Nuremberg et autres, les tissus de lin, de chanvre et de coton subiront une réduction de 15 à 20 p. c. en faveur de l'industrie de l'union. S'il en est ainsi, comme nous le souhaitons et espérons, nous sommes en effet curieux de savoir ce qu'en dira l'Angleterre. Le traité menace, dit-on, les villes, anséatiques d'un rude coup; en particulier leurs fabriques si importantes de cigares risquent de ne plus guère trouver de débouché sur le marché de l'union. Les manufactures de la Saxe et des provinces rhénanes y feraient d'autant plus d'affaires. On attend vers la mi-juillet l'arrivée à Berlin du rapport sur l'accueil que le traité aura trouvé à Washington, où l'on sait que deux tiers du sénat doivent y acquiescer. Il sera sans doute publié aussitôt après la ratification, et entrera en vigueur à la fin de juillet.

Affaires d'Irlande.

On écrit de Dublin, qu'à côté d'O'Connell et des repealers qui marchent avec lui sous la bannière de paix et espèrent réaliser leurs projets par les moyens constitutionnels, il s'est formé un parti qui veut la guerre, qui la prépare, en calcule les chances et marche droit à son but. Ce parti a pour organe le journal la Nation. Naguère encore fraction imperceptible, il a singulièrement grandi depuis quelques mois. Il paraît même qu'il compte aujourd'hui deux millions d'adhérents. Ce parti marche bien sous le drapeau d'O'Connell dont la suprême influence le domine et le maintient; mais pourtant il a ses allures d'indépendance, et prétend agir dans une sphère en dehors de celle où se meut le libérateur. Il y a dans cette soudaine apparition un embarras réel pour le gouvernement, qui prévoit les terribles chances auxquelles il sera exposé après la mort du champion irlandais.

Affaires d'Espagne.

Bien qu'il y ait beaucoup de contradictions, beaucoup de confusion dans les nouvelles d'Espagne émanant de correspondances privées, il paraît cependant certain, que déjà la guerre est déclarée entre le président du conseil, Gonzalez Bravo, et le capitaine-général Narvaez, jaloux de l'influence du premier ministre. On dit que la reine Marie Christine est constamment triste comme si elle avait le pressentiment de nouveaux malheurs. Les fêtes dont elle est l'objet, loin de diminuer cette disposition de son âme, semblent l'augmenter au contraire. Elle a déjà eu plusieurs occasions de se persuader, que l'ambition et le désir de vengeance jouent un rôle principal dans les hommages dont elle est entourée. Chacun veut devenir ministre, ou faire tomber un ennemi, par l'influence de la reine-mère. Aussi a-t-on remarqué qu'elle n'a pas répondu un mot à toutes les félicitations qu'elle a reçues. Elle n'ouvrira la bouche, à ce qu'on écrit de Madrid, qu'au moment de mettre à exécution le programme politique qui lui fut remis à Paris la veille de son départ, par son oncle le roi Louis-Philippe. On ajoute que, lorsque le président du cabinet lui fut présenté, la reine-mère baissa la tête comme s'il lui répugnait de le voir. Elle aurait dit plus tard à la veuve de l'infortuné général Léon: La présence de cet intrigant m'est à la longue plus pénible que celle d'Espartero. La même correspondance où nous puisons ces détails, annonce un changement de ministère inévitable. Le président Gonzalez Bravo n'est nullement à la hauteur de sa place, et les autres ministres ne le sont guère davantage. L'état des finances publié par des journaux anglais, dans le but d'engager les étrangers à prendre part à de nouveaux emprunts espagnols, est complètement faux; on en aura la preuve avant quatre mois d'ici. Le silence que gardent les journaux radicaux de Paris sur les bougeries dont Alicante a été le théâtre, est attribué à l'influence de l'or qu'un député français, ami de Narvaez et revenu depuis peu de Madrid, aurait largement distribué.

On écrit d'un autre côté à un journal français, en date du 12 avril :

La loi sur la presse a été, comme on sait, publiée par ordonnance; il en sera de même des lois sur les élections, la garde nationale, les députations provinciales, après quoi, dit-on, l'état

de siège sera levé, on dissoudra les cortès, et elles seront convoquées en vertu du nouveau mode d'élection adopté par le ministère; ceci ne vous rappelle-t-il pas 1830 et les fatales ordonnances.

Pour moi, je considère que le ministère est lancé dans une voie des plus périlleuses et qui, s'il persiste dans ses résolutions arbitraires et despotiques, compromettra gravement l'avenir du trône et du pays. Les capitalistes ont la même pensée et que le bruit se répand que les banquiers qui avaient promis de faire les fonds du nouvel emprunt parlent de se retirer si le ministère ne rentre pas dans la légalité.

Il se passe ici un fait assez curieux dans la diplomatie, le cabinet ne prend aucune mesure sans consulter d'avance l'ambassadeur français, d'où l'on doit inférer qu'il ne se fait rien sans son approbation. Quant à l'ambassadeur anglais on n'a pas jugé encore à propos de prendre ses avis, cependant il a témoigné hautement de sa sympathie en faveur des mesures admises et de celles que l'on se propose d'adopter.

Son amour-propre n'a pas été le moins du monde froissé de la préférence accordée à M. Bresson, on pense, peut-être avec raison, qu'il a entrevu dans l'avenir des conséquences favorables aux vues de l'Angleterre relativement à l'Espagne.

Réflexions du Journal des Débats sur le discours de M. de Montalembert.

Nous avons mentionné hier l'espèce de manifeste ultracatholique que M. de Montalembert a lancé à la chambre des pairs contre les mesures sur l'enseignement proposées par le gouvernement français. Voici comment le Journal des Débats s'exprime à ce sujet :

Nous l'avons dit hier après avoir entendu le discours de M. le comte de Montalembert, et nous le répétons aujourd'hui avec une conviction plus ferme encore : il ne faudrait pas beaucoup de discours comme celui-là pour compromettre étrangement dans notre pays la cause du clergé et celle du catholicisme lui-même. La chambre des pairs l'a bien senti. Aussi a-t-elle voulu consacrer encore une grande partie de la séance d'aujourd'hui à la réfutation des principes énoncés hier avec tant d'assurance par le jeune patriarche des néo-catholiques. M. le garde des sceaux a eu le premier la parole. Il lui appartenait de venger les lois et les pouvoirs constitués des mépris de M. le comte de Montalembert qui doit tout à ces lois, qui n'est quelque chose que par l'honneur qu'il a de faire partie de l'un de ces grands pouvoirs publics. M. le garde des sceaux s'est noblement acquitté de sa tâche. Son discours, empreint d'une juste indignation, a recueilli l'assentiment unanime de la chambre. Nous ajoutons qu'en relevant l'autorité de nos lois, en vengeant notre société de l'ingratitude de ces gens qui nous attaquent avec les armes que nous leur avons données, la tribune et la presse, M. le garde des sceaux a bien servi la cause de cette religion que la charte a déclarée la religion de la majorité des Français, et dont la coterie de M. de Montalembert voudrait faire un catholicisme de club.

Mais la chambre a voulu répondre aussi en son propre nom, et protester contre les aberrations d'un de ses membres. M. Rossi, nous n'hésitons pas à le dire, a parlé pour la chambre tout entière; il a été l'organe savant et ingénieux, l'interprète éloquent de l'opinion générale. M. de Montalembert nous a paru beaucoup moins hardi dans ses répliques qu'il ne l'avait été hier dans son discours.

Quant à nous, on sait bien ce que nous pensons : non, nous n'avons pas peur des folies ultramontaines de M. de Montalembert et de tous les néo-catholiques de France. Nous ne craignons pas pour nous et pour nos lois ces fantômes du moyen âge que le moindre souffle de l'esprit public emporterait. M. de Montalembert n'est pas un Grégoire VII de taille à effrayer un pays qui a fondé la liberté sur deux révolutions. Nous savons que l'indépendance des états et l'affranchissement des esprits sont aujourd'hui deux faits contre lesquels les fils des Croisés, pour parler le langage de M. de Montalembert, ou les chevaliers errans de l'ultramontanisme verraient leurs lances se briser comme du verre. Quand nous invoquons les libertés de l'église gallicane, nous n'oublions pas que ces libertés ne sont elles-mêmes, de notre temps, qu'une des faces d'une liberté plus générale et plus grande, la liberté civile et politique. S'il faut tout dire,

» votre amoune, que pouvez-vous attendre? je n'ai ni le génie, ni la magnifique position de lord Byron; je n'ai pas surtout l'aurole de sa damnation postiche et de son faux malheur social; mais qu'eussiez-vous espéré de lui dans une circonstance pareille? Son amitié, n'est-ce pas? Eh bien! lui qui devait n'avoir que de l'orgueil, était dévoré de vanités blessées et malades; il se désolait de l'absence de l'amitié. Moi, mille fois plus petit que lui, ne puis-je avoir des dissidences de caractère qui rendent la vie délicate, et qui sont de l'amitié le fardeau le plus difficile?... En échange de vos réveries, que réveriez-vous? les ennemis d'une vie qui ne serait pas entièrement la vérité. Ce contrat est insensé. Voici pourquoi.

» Tenez, votre poème projeté n'est qu'un plagiat. Une jeune fille de l'Allemagne, qui n'était pas, comme vous, une demi-Allemande, mais une Allemande tout entière, a, dans l'ivresse de ses vingt ans, adoré Goëthe; elle en a fait son ami, sa religion, son dieu, tout en le sachant marié. Mme Goëthe, en bonne Allemande, en femme de poète, s'est prêtée à ce culte par une complaisance très narquoise, et qui n'a pas guéri Bettina. Mais qu'est-il arrivé? cette extatique a fini par épouser un Allemand. Entre nous, avouons qu'une jeune fille qui se serait faite la servante du génie, qui se serait égarée à lui par la compréhension, qui l'eût pieusement adoré jusqu'à la mort, comme une de ces divines figures tracées par les peintres dans les volets de leurs chapelles mystiques, et qui, lorsque l'Allemagne perdrait Goëthe, se serait retirée en quelque solitude pour ne plus voir personne, comme fit l'amie ne lord Bolingbroke, avouons que cette jeune fille se serait enrichie dans la gloire du poète comme Marie Mademoiselle ne l'a jamais dans le sanglant triomphe de notre Sauveur. Si ceci est le sublime, que dites-vous de l'envers?

» N'étant ni lord Byron, ni Goëthe, mais tout simplement l'auteur de quelques poésies estimées, je ne saurais réclamer les honneurs d'un culte. Je suis très-peu martyr. Voyez-moi comme je suis. La bonté du roi, les protections de ses ministres me donnent une existence convenable. J'ai toutes les allures d'un homme fort ordinaire. Je vais en cabriolet aux soirées de Paris, absolument comme le premier sot venu. Je n'ai pas le relief que donnent la mansarde, le travail incompris, la gloire dans la misère, à certains hommes qui valent mieux que moi, comme d'Arthès, par exemple. Quel dévouement prosaïque allez-vous chercher aux brillantes et sublimes fantaisies, de la jeune enthousiaste? Restons-en là. Vous aurez été quelque chose de lumineux et d'élevé, comme ces étoiles qui s'enflamment et disparaissent. Que rien ne ternisse cette éclipse de notre vie. En continuant ainsi, je pourrais vous aimer, concevoir une de ces passions folles qui font briser les obstacles, qui vous allument dans le cœur des feux dont la violence est inépuisable relativement à leur durée; et, supposez que je réussisse auprès de vous, nous finirions de la façon la plus vulgaire: un mariage, un ménage, des enfants... Oh! Béatrice et Henriette Chrysalde, est-ce possible?.... Adieu, donc!

(La suite à demain.)

qui la sillonnent par moments et qui montrent des fantaisies à la Martynn. Dans une vie occupée comme celle de Canalis, une aventure de ce genre est emportée comme un bleu dans les roches d'un torrent; mais dans celle d'un référendaire attendant le retour aux affaires du système dont le représentant est son protecteur, et qui, par distraction, élevait Canalis au biberon pour la Tribune, cette jeune fille, en qui son imagination persistait à lui faire voir la jolie blonde, devait se loger dans le cœur et y causer les mille dégâts des romans qui entrent chez une existence bourgeoise, comme un loup dans une basse-cour. Ernest se préoccupa donc beaucoup de l'inconnue du Havre et il répondit la lettre que voici : lettre étudiée, lettre prétentieuse, mais où la passion commençait à se révéler par le dépit.

VIII. A mademoiselle O. d'Este-M.

« Mademoiselle, Est-il bien loyal de venir s'asseoir dans le cœur d'un pauvre poète avec l'arrière-pensée de le laisser là, s'il n'est pas selon vos désirs, en lui léguant d'éternels regrets, en lui montrant pour quelques instans une image de la perfection, ne fût-elle que jouée, ou tout au moins un commencement de bonheur? Je fus bien imprévoyant en sollicitant cette lettre où vous commencez à dérouler la rubannerie de vos idées. Un homme peut très-bien se passionner pour une inconnue qui sait allier tant de hardiesse à tant d'originalité, tant de fantaisie à tant de sentiment. Qui ne souhaiterait de vous connaître après avoir lu cette première confidence? Il me faut des efforts vraiment grands pour conserver ma raison en pensant à vous : vous êtes tout ce qui peut troubler un cœur et une tête d'homme. Aussi profité-je du reste de sang-froid que je garde en ce moment pour vous faire d'humbles représentations.

» Croyez-vous donc, Mademoiselle, que des lettres, plus ou moins vraies par rapport à la vie telle qu'elle est, plus ou moins hypocrites, car les lettres que nous nous écrivions seraient l'expression du moment où elles nous échapperaient, et non pas le sens général de nos caractères; croyez-vous, dis-je, que, tant belles soient-elles, elles remplaceront jamais l'expérience que nous ferons de nous-mêmes par le témoignage de la vie vulgaire? L'homme est double. Il y a la vie invisible, celle du cœur à laquelle des lettres peuvent suffire, et la vie mécanique à laquelle on attache, hélas! plus d'importance qu'on ne le croit à votre âge. Ces deux existences doivent concorder à l'idéal que vous caressez; ce qui, soit dit en passant, est très rare. L'homme pur, spontané, désintéressé, d'une âme solitaire, à la fois instruite et chaste, est une de ces fleurs célestes dont les couleurs et le parfum consolent de tous les chagrins, de toutes les blessures, de toutes les trahisons que comporte à Paris la vie littéraire, et je vous remercie par un élan semblable au vôtre; mais, après ce poétique échange de mes douleurs contre les perles de

aperçu être resté cette lettre à la main pendant une heure après l'avoir lue. Quel plaisir prend-elle à notre grand poète? doit-je continuer cette tromperie? est-ce une femme de quarante ans ou une jeune fille de vingt ans? Ernest demeure fasciné par le charme de l'inconnu. L'inconnu, c'est l'infini obscur! Rien n'est plus attachant. Il s'élève de cette sombre étendue des feux

nous n'avons pas peur que notre société ne soit trop faible, nous avons peur qu'elle ne soit trop forte contre des menaces irritantes et des provocations insensées. Nous, qu'on appelle les fils de Voltaire, nous voudrions que ceux qui doivent à Voltaire, c'est-à-dire, à la révolution française, la tribune ou ils parlent, la liberté dont ils jouissent, la sécurité que leur assurent nos lois justes et douces, ne fussent pas assez ingrats ou assez imprudens pour jeter à leur pays et à leur siècle un défi insolent ! Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise ! ce défi était accepté, qui peut croire que ce serait le pays qui succomberait ? On a bien le courage de nous parler de persécution, à nous ! de nous demander la liberté du ton le plus hautain, à nous ! comme si le monde avait jamais été plus libre et moins souillé de violences et de persécutions que depuis le triomphe de nos principes ! Le clergé, nous le reconnaissons, peut rendre encore d'immenses services à cette société ; il les lui doit en retour de la protection et des avantages dont il jouit. Mais qu'on l'excite à les marchander ces services, à ne nous les offrir qu'au prix de nos lois les plus précieuses et de nos libertés les plus chères, voilà ce qui est intolérable. Nous croyons à la bonne foi de M. de Montalembert ; nous n'en dirons pas moins au clergé : Prenez garde, mieux vaudrait un sage ennemi.

On sait maintenant comment M. Montalembert juge nos affaires intérieures, et le respect qu'il professe pour nos institutions, nos chambres, nos cours de justice, nos jurisconsultes, nos magistrats, ceux du passé comme ceux du présent. On sait avec quelle révérence il parle de la chose jugée, soit que le juge siège au conseil-d'état, soit qu'il prononce par l'organe du jury. On sait enfin que la liberté de l'enseignement, pour M. Montalembert, c'est la liberté d'enseigner aux jeunes gens destinés à vivre sous le régime constitutionnel de Juillet la suprématie temporelle du pape, l'infailibilité des jésuites, le mépris insolent des principes sur lesquels est fondée notre dynastie nationale et notre société tout entière.

Tout cela ressort du discours entier de M. de Montalembert. On y apprendra, en outre, comment l'orateur prétend que l'ultramontanisme français, après avoir troublé l'état par l'absurde violence de ses prétentions rétrogrades, bouleverse l'Europe par l'ardeur furieuse de son zèle propagandiste. Nous n'exagérons rien. Qu'on lise le manifeste diplomatique de M. de Montalembert. Qu'on nous dise si jamais aucun des apôtres de la guerre à tout prix a parlé avec cette véhémence et cette colère, des différentes puissances avec lesquelles nous sommes depuis dix ans sur le pied de relations aussi honorables que pacifiques ! Qu'on nous dise si aucun des démagogues qui auraient voulu déchainer sur l'Europe le fléau d'une guerre générale a jamais employé des expressions plus irritantes, a jamais prodigué l'outrage et la provocation avec autant de violence que l'a fait M. de Montalembert, qui parle, nous dit-il, pour le compte d'un Dieu de paix et de charité !

Nous espérons, quant à nous, que cette publication du discours complet de M. de Montalembert, produira une double conviction dans l'esprit de tous les hommes de sens : on comprendra, d'une part, que les adorateurs de saint Grégoire VII, si on les laissait faire, seraient gens à nous replonger dans les saintes ténèbres du moyen-âge. On comprendra aussi que les fils des croisés sont d'un tempérament à nous brouiller avec toute l'Europe ; et notre pays, qui veut que la religion soit respectée, ne veut pas qu'elle domine le trône et l'état ; notre pays, qui entretient une paix honorable avec le monde, n'entend pas qu'elle soit troublée par le donquichottisme ultra-catholique des revenans du douzième siècle !

EXTERIEUR.

On a reçu à New-York, par la Nouvelle-Orléans, des nouvelles du Mexique, en date du 11 mars, qui fournissent quelques détails sur le différend, entre la France et le Mexique :

Effrayés de ces difficultés sérieuses paraissent s'être élevées entre la légation française et le gouvernement de Mexico, relativement au paiement de 3,000,000 l. que le chargé d'affaires de France exigerait comme indemnité des frais de la guerre, qui ont amené la prise de Saint-Jean-d'Ulloa en 1838. Quelques lettres attribuent cette querelle diplomatique aux protestations qu'il aurait été chargé de faire le ministre de France contre le décret qui a interdit aux étrangers le commerce de détail. Ces protestations auraient été mal accueillies, et M. Alley de Cipayre aurait adressé à ses compatriotes une circulaire pour les engager à résister au décret, leur promettant la protection du gouvernement français.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 27 mars. Les dernières nouvelles de l'Albanie et de la Romélie mandent que les Albanais sont maîtres de tout le plat-pays de la Romélie. Il paraît que la Porte se trouve dans le plus grand embarras. On assure comme un fait positif que les Albanais ont occupé Philippopolis, et concentré dans les environs de Ternowa une force armée de 4000 hommes. Bekir-Pacha les a empêchés de piller Philippopolis.

ANGLETERRE.

Londres, 17 avril. Les nouvelles instructions de l'amirauté contiennent les dispositions qui suivent relativement au duel :

1^o Il est défendu à tout officier servant à bord d'un bâtiment de la flotte de S. M., d'envoyer ou d'accepter aucune provocation en duel avec aucune autre personne de la flotte ;

2^o Lorsqu'un officier de la flotte apprendra que d'autres officiers ont l'intention de se battre en duel, il devra prendre toutes les mesures en son pouvoir pour empêcher ce duel et s'adresser, s'il en est besoin, au capitaine ou à l'officier commandant.

3^o Il est défendu aux officiers de témoigner leur mécontentement ou leur désapprobation de la conduite d'un autre officier qui refuserait d'accepter ou d'envoyer une provocation, et il est expressément enjoint aux officiers de ne rejeter ni de ne conseiller de rejeter aucune proposition raisonnable pour arranger honorablement les différends qui auraient pu malheureusement s'élever entre des officiers.

4^o Tout officier appelé pour servir de témoin, doit considérer comme un devoir rigoureux de faire tous ses efforts pour amener un arrangement honorable entre les deux adversaires, et si ses efforts sont sans résultat par suite de l'obstination des parties, il doit agir conformément aux prescriptions du second paragraphe de cet ordre.

Comme l'obéissance aux ordres supérieurs est le principe es-

sentiel et régulateur du service naval, l'approbation et l'appui de l'amirauté sont assurés aux officiers qui, ayant eu le malheur d'offenser ou d'insulter les autres officiers, s'expliqueront franchement et offriront des excuses ou une réparation, et à ceux qui ayant eu le malheur d'être offensés ou insultés acceptent cordialement des explications franches, des excuses ou la réparation, ou qui, en refusant de les accepter, soumettront l'affaire au capitaine ou à l'officier commandant le bâtiment de la division ; et tout officier qui aura agi comme il est dit ci-dessus, sera considéré comme ayant agi honorablement et comme s'étant conformé non seulement au présent ordre, mais encore au bon plaisir de la reine.

L'affaire O'Connell a été appelée, le 15, à la cour du banc de la reine ; les accusés ont comparu, mais uniquement pour entendre prononcer le renvoi de l'affaire à vendredi prochain.

M. O'Connell avait déclaré la veille à l'association du repeal, qu'il était dans l'intention, ainsi que ses co-accusés, de se pourvoir en nullité du jugement devant les douze juges d'Irlande.

PORTUGAL.

Le Britannia, annonce qu'une grave mésintelligence s'est élevée entre le ministre anglais à Lisbonne et le ministre dirigeant, Costa-Cabral. Ce dernier accuse lord Howard de Walden d'avoir prêté son appui aux rebelles, et ses partisans affirment publiquement qu' aussitôt après la répression de la rébellion actuelle, la preuve de la connivence de son représentant sera fournie à lord Aberdeen, de telle sorte que lord Howard de Walden ne peut manquer d'être rappelé immédiatement. La mésintelligence est venue à l'occasion des mesures prises contre M. Olozaga.

FRANCE.

PARIS, 18 avril. Les bureaux de la chambre des députés se sont réunis aujourd'hui pour examiner le projet de loi tendant à accorder au gouvernement un crédit d'un million 662,000 fr. pour les frais de construction des trois paquebots à vapeur qui remplaceront les bâtimens actuellement employés à la correspondance entre Calais et Dunkerque.

Ce service, qui se fait avec autant de régularité que de célérité par les paquebots anglais, méritait l'attention du gouvernement, d'autant plus que l'établissement des chemins de fer destinés à relier la France à l'Angleterre nécessiteront la plus grande exactitude dans les heures d'arrivée et de départ de ces paquebots.

Leur force, qui était jusqu'à présent de cinquante à 60 chevaux, est portée dans ce projet de loi à 150 chevaux. Cette disposition du projet de loi a été généralement approuvée, et les bureaux ont recommandé aux commissaires de hâter la présentation de leur rapport.

Les députés qui composent la réunion Barrot ont délibéré hier sur la réélection de M. Ch. Lafitte. Il a été décidé qu'on demanderait de nouveau l'annulation de l'élection de Louviers.

La présence à Paris de lord Brougham et de sir I. - L. - Goldsmid, ainsi que leurs fréquentes conférences en présence de M. Dumon, et de plusieurs banquiers de Paris, ont confirmé depuis quelques jours le bruit que lord Brougham s'est fait le médiateur entre le gouvernement français et de grands capitalistes pour la négociation d'un emprunt destiné à l'exécution des grandes lignes de chemins de fer.

Il est positivement décidé dans le conseil des ministres qu'on n'acceptera pas l'emprunt offert par la maison J. Lafitte, quoique cette compagnie ait déjà reçu près de 600 millions de souscriptions au lieu des 200 millions qui avaient été mis à la disposition des souscripteurs. Le ministère prétend que les conditions d'emprunt offertes par la compagnie J. Lafitte ne sont pas acceptables. Mais le véritable motif du rejet de ces propositions est la défaveur où est tombé M. J. Lafitte auprès du gouvernement.

Nous croyons du reste que le principal motif du voyage à Paris de M. I. - L. Goldsmid, est de surveiller la discussion des chambres dans l'affaire du projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Lyon, attendu qu'il est intéressé pour une forte somme dans la Compagnie anglo-française qui se présente pour soumissionner cette ligne.

Quant à lord Brougham, dont le séjour à Paris n'a été que de quelques jours, il vient de repartir pour Londres. On remarque qu'il est maintenant en grande faveur auprès du roi et qu'il ne se passe pas un seul jour lorsqu'il se trouve dans notre capitale sans qu'il soit reçu à la cour.

La chambre des pairs a adopté, dans sa séance du 17, le projet de loi relatif aux fonds secrets, par 129 voix contre 18. Il paraît que le débat relatif à l'affaire de Taïti sera très-vif à la chambre des députés ; toutes les nuances de l'opposition paraissent devoir s'entendre pour livrer un grand et dernier assaut au ministère. Les députés de la gauche, et du centre gauche, réunis chez M. Odilon Barrot, ont décidé 1^o de demander le dépôt de toutes les pièces émanant de ceux qui ont commandé en chef dans cette station ; 2^o de protester en masse contre le refus, s'il venait à avoir lieu ; 3^o d'engager, au cas contraire, la question à fond et de chercher à faire passer une proposition de blâme. M. Thiers prendra, dit-on, une grande part à la discussion. Point de doute du reste que le ministère n'ait encore la majorité.

Le prince de Joinville, aussitôt après son arrivée à Brest, doit mettre son pavillon à bord du bateau à vapeur le Pluton, commandé par M. Adolphe Bouët, et destiné à faire d'importantes expériences en mer.

Un journal de Brest dit qu'il n'a jamais été question du voyage du prince à Toulon pour prendre le commandement d'une escadre.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 22 avril. (Représentation N° 126.)

Lucrece Borgia.

Grand opéra en cinq tableaux, traduit de l'Italien par M. E. Monnier, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

Mardi 23 avril. — Avant dernière représentation

LA REINE DE CHYPRE.



BREVET ET ORDONNANCE DU ROI. EAU DES PRINCES, DU D^r BARCLAY, POUR LA TOILETTE ET POUR BAIN.

Extrait concentré de parfums exotiques et indigènes. — Prix : grand flacon 2 fr. ; six flacons, 10 fr. 50 c., pris à Paris. — On délivre gratis un traité degiène de la peau, des cheveux et de l'odorat, et une notice sur les bains et cosmétiques.

Son odeur est douce et suave et l'on s'en sert pour neutraliser les mauvaises odeurs et pour parfumer les cassolettes, les sachets, les mouchoirs et les vêtements : elle remplace avec avantage les eaux de Cologne, les vinaigres aromatiques et les pommades, dont on se sert pour entretenir l'éclat et la blancheur de la peau. Cette eau balsamique enlève les démangeaisons et les efflorescences de la peau. Les hommes s'en servent aussi habituellement pour neutraliser les effets alcalins du savon et ceux du rasoir sur les bulbes de la barbe.

Par ses propriétés alcooliques, elle peut remplacer l'Eau Vulnérable, et être préférée, pour la toilette, à toutes les eaux-de-vie de lavande dont on se sert au grand détriment de la peau. Comme parfum, l'Eau des Princes récrée l'odorat, à ranimer les forces languissantes, et à rappeler le calme des affections nerveuses ; on l'emploie aussi pour aromatiser les bains et composer le lait virginal balsamique pour blanchir la peau.

A Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 21, chez M. Trabit, pharmacien.

Sirap de Trabit, au Tolu, approuvé pour guérir les rhumes, catarrhes, phthisie pulmonaire, et toutes les irritations de gorge, d'estomac, 2 fr. 25 ; 6 pour 12 fr. — A la pharmacie, rue Jean-Jacques-Rousseau, 21.

40 Capsules. **CAPSULES ANGLAISES** Tout pharmacien qui achète 100 au comptant, annonce par correspondance.

Prix : 3 fr. avec une brochure in-8°, servant d'instruction. **AU COPAHU DU D^r HUMAN,** pour guérir les écoulemens en 5 jours.

Ces capsules, fabriquées par de nouveaux procédés, sont bien supérieures aux autres comme qualité et comme prix : elles offrent 50 pour cent d'économie. Elles sont transparentes, sans goût ni odeur, et guérissent radicalement en quelques jours, en détruisant le principe de la maladie. Ces capsules sont faciles à avaler, et après leur ingestion, il n'y a ni éructations ni arrière-goût.

Seul dépôt à Paris, rue J. J. Rousseau, n° 21.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 19 Avril.

	Int.	19 AVRIL	OUVERT.	18 AVRIL
Dette active	2 1/2	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	3	74 1/2	74 1/2	74 1/2
Dito dito	5	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Dito des Indes	5	100	100	100
Syndicat	4 1/2	98 1/2	98 1/2	98 1/2
Dito	3 1/2	84 1/2	84 1/2	84 1/2
Société de Commerce	4 1/2	147 1/2	147 1/2	147 1/2
Emprunt de 1836	4	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	103 1/2	—
Dito de Harlem	—	—	95 1/2	—
Dito de Rotterdam	—	—	95 1/2	—
Act. du lac de Harlem	5	—	105 1/2	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	—	106 1/2	—
Dito dito 1822 & 1825 5	—	—	106 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	97 1/2	—
Emprunt de 1840	4	—	98 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	—	90 1/2	—
Passive	5	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Delferend	—	—	7 1/2	—
Ardoins	5	21 1/2	21 1/2	—
Obligations Goh. & Comp. 5	—	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France	3	—	—	—
Incriptions au Grand Livre 3	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Brésil	—	—	80	—
Id. id. 1843	—	—	82	—
Portugal	2 1/2	—	46 1/2	—

Il s'est fait aujourd'hui beaucoup d'affaires en intégrales, surtout vers fin de la bourse, et ce fonds, après avoir incliné à la baisse est resté au-dessus de son cours d'hier. Les autres fonds hollandais, avec peu d'affaires, maintiennent.

Des fonds espagnols le 3 p. c. et les coupons d'ardoins étaient offerts à baisse, les affaires étaient très-calmes en ardoins.

Les Portugais ont un instant retrogradé, cependant, ils sont relevés au cours de la bourse.

Cours de l'argent : prêt à garantie 3 1/2 % ; prol. 3 1/2 à 4 % ; escompte 2 1/2 % ; Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 60 1/2 à 70 ; Holl. 5 % 100 1/2 à 110 ; Souff. de Commerce 147 1/2 ; Ardoins 21 1/2.

Bourse de Paris du 18 Avril.

	Int.	CRUS 16 AVRIL	OUVERT.	18 AVRIL
France	—	—	122 25	—
Cinq pour cent	—	—	83 65	—
Trois pour cent	—	—	34 1/2	—
Emprunt Ardoins	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Anc. différé	—	—	6	—
Nouv. dito	—	—	101 50	—
Passive	—	—	—	—
Naples	—	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—	—
Dito active	5	—	103 1/2	—
Dito	3	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Banque belge	—	—	70000	—
États-Unis	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Le 5 p. c. a éprouvé une forte dépréciation aujourd'hui ; hier un compte 122 85 est resté à 122 comptant. 122 15 fin courant, ce sont des arbitrages du 5 p. c. au 3 p. c. qui ont commencé le mouvement ; le 3 p. c. d'abord 83 60 a fléchi jusqu'à 83 40, pour finir à 83 55. Le seul autre fonds qui avait été l'objet d'interpellations qui doivent être faites au ministère rapporté à chain sur l'affaire de Taïti. Les banques sont comme hier à 3 1/2 %. Les chemins de fer n'étant pas très-animés on fait en hausse la hausse 16 fr. Le St.-Germain est à 830 sans variations.

L'emprunt romain et la rente de Naples n'ont pas varié, le premier 106, la seconde à 102. En fonds espagnols, les affaires ont été insignifiantes, les prix sont les mêmes : actif 34 1/2 ; 3 p. c. 37 1/2 ; passif 6 ; Le 5 p. c. Portugais a perdu 1 p. c. 46 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 19 Avril.

Métalliques, 3 % 114 1/2 ; P. — Naples, 3 1/2 % 100 ; Ardoins, 5 % 20 ; Dette différée ancien, 2 1/2 % 60 ; Passif, 5 % 100 ; Lots de Hesse, 68 ; après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 20 1/2 ; P. — Coupons, 2.

LA HAYE, chez Léopold Koberberg, Lage Nieuwe
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonveld et
Boursteeg ; et à Rotterdam, chez A. van Rijn Smeek, Hoop